



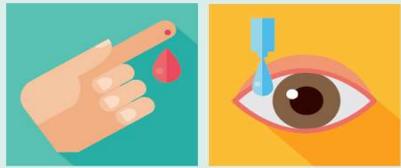
ANNEXE 9 : Affiche « Conduite à tenir en cas d'AES »

A E S

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG OU DES LIQUIDES BIOLOGIQUES

Immédiatement

PREMIERS SOINS À FAIRE D'URGENCE



PIQÛRES ET BLESSURES

- Ne pas faire saigner.
- Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon
- puis rincer
- Antiseptie par contact ou immersion pendant 5 minutes :
Solution chloré Dakin® ou
Polyvidone iodée en solution dermique

CONTACT DIRECT DU LIQUIDE BIOLOGIQUE SUR PEAU LESEE
Même protocole de nettoyage et d'antiseptie de la zone atteinte que précédemment

PROJECTION SUR MUQUEUSES ET YEUX

Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique (au moins 5 minutes)

Dans la première heure

CONTACTER LE MÉDECIN



CONSULTER LE MEDECIN DU SERVICE DES URENCES

- Il évalue le risque infectieux (Infection VIH, Hépatites B et C, autres infections)
- Il établit le certificat d'accident du travail
- Il rédige les ordonnances pour le bilan de sérologie pour l'agent et le patient source (avec son accord)
- Pour mettre en route si besoin un traitement post exposition le plus tôt possible et **au mieux dans les 4 heures** pour une efficacité optimale.
Urgence de Saint Affrique 05.65.49.76.03

Dans les 48 heures

CONTACTER ENSUITE LE MÉDECIN DU TRAVAIL



Déclarer l'AES auprès du bureau du personnel

CONTACTER LE MEDECIN DU TRAVAIL

Pour organiser le suivi.
Tél. 05 65 49 76 85

En cas d'instauration d'un traitement préventif

Consulter le médecin du Service de maladie infectieuse
Du CH Rodez : Tél. 05 65 55 22 80
Du CH Montpellier : Tél. 04 67 33 72 14 / 77 14

SIDA INFO SERVICE : 0800 840 800